

## COMITE SYNDICAL

### Séance du 18 février 2020

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 40  
**Présents :** 13  
**Votants :** 13

L'an 2020 et le 18 février à 18 heures 30, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur ABRAHAM Baudouin.

Date de convocation du Comité Syndical : 12 février 2020

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Questions diverses

**PRESENTS OU ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	Président
A.M.E MONTARGIS	Monsieur HAMARD Bernard	Absent
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DEVOUNVEAUX Rémi	Présent
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DUPORT Jean-François	Présent
A.M.E MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	Présente
A.M.E MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	Présent
A.M.E MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylve	Présente
A.M.E MONTARGIS	Monsieur GODEY Eric	Absent
A.M.E MONTARGIS	Monsieur TERRIER Charles	Présent
A.M.E MONTARGIS	Madame BERTHELIER Liliane	Absente
A.M.E MONTARGIS	Madame BUTOR Carole	Excusée
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	Absent
AILLANT SUR MILLERON	Madame GROENEWEG Elizabeth	Présente
BEAUMONT DU GATINAIS		
CHAPELON	Madame GRUGIER Patricia	Absente
CHUELLES	Madame BLANCHET Orane	Absente
CORBEILLES		
COURTEMAUX	Madame HABERBUSCH Michèle	Présente
COURTENAY	Monsieur PATARD Jean-Pascal	Absent
DAMMARIE SUR LOING		
DOUCHY - MONTCORBON	Monsieur DEMONTE Roger	Absent
GIEN	Monsieur LAURENT Pierre	Absent
GRISELLES		
GY LES NONAINS	Madame BERNARD Sonia	Absente

LA SELLE SUR LE BIED	Monsieur GIDOIN Yohan	<i>Absent</i>
LORRIS	Madame REBOUX Yolande	<i>Absente</i>
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	<i>Présent</i>
MONTCRESSON	Madame SENECHAL Stéphanie	<i>Absente</i>
NARGIS		
NEVOY	Monsieur GORECKI Fabrice	<i>Présent</i>
NOGENT SUR VERNISSON	Monsieur SECQUEVILLE Jean-Marc	<i>Absent</i>
OUSSOY EN GATINAIS	Monsieur SIMON Sébastien	<i>Absent</i>
PRESSIGNY LES PINS	Madame BIZOT Valérie	<i>Présente</i>
PUISEAUX	Monsieur TOURAINÉ Michel	<i>Absent</i>
SAINT GERMAIN DES PRES	Monsieur VITERBO Patrice	<i>Absent</i>
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS	Monsieur LIGONNET Michel	<i>Absent</i>
SAINT MAURICE SUR AVEYRON		
SULLY SUR LOIRE	Madame LEJEUNE Edith	<i>Absente</i>
TRIGUERES	Monsieur MOREAU Patrick	<i>Absent</i>
VILLEMOUTIERS	Monsieur PETIAU Xavier	<i>Présent</i>

**Secrétaire de séance** : Monsieur LORENTZ Gérard

La séance a été ouverte à 18 heures 40.

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

CS : 2020-001 : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président rappelle l'ordre du jour consacré au débat d'orientation budgétaire, étape nécessaire et obligatoire à la présentation et à l'approbation du budget pour l'année 2020 qui se fera lors d'une séance ultérieure du Comité Syndical.

## 1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Président, réunit le syndicat afin de délibérer sur les orientations du budget 2020,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Le président rappelle aux membres délégués qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B).

Il constitue une formalité essentielle destinée à éclairer le vote des élus et donne lieu à délibération.

Le président rappelle que le débat doit permettre à l'Assemblée d'être informée sur la situation financière du Syndicat, de déterminer des choix majeurs, notamment en termes d'investissements, de fonctionnement et d'évolution des participations des communes adhérentes, et d'axes de développement des formations au sein du CFA.

### 1. Situation du Syndicat Mixte

Le bilan de la rentrée scolaire 2019/2020 est de 252 contrats apprentis signés au 31 décembre 2019 contre 244 contrats signés sur la période 2018/2019. Cela représente une hausse significative de plus de 3.50 % du nombre d'apprentis inscrits, relativement cohérente avec la progression nationale.

## Modification du mode de financement du CFA

À la suite de la loi du 5 septembre 2018, le mode de financement des CFA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 est entièrement réformé : ce ne sont plus les Régions qui financent le fonctionnement des CFA, mais les OPCO (Opérateurs de compétence), créés le 1<sup>er</sup> avril 2019, au nombre de onze, qui ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Toutes les branches professionnelles ont dû se regrouper autour d'un OPCO.

Le financement se fait au contrat : 1 contrat = 1 financement, dont le montant dépend de ce qui a été défini par chaque branche et pour chaque formation. Le montant défini par chaque branche pour chaque formation est le même pour tous les CFA, quel que soit sa taille ou son statut.

Le financement se fait après émission d'une facture ou d'un titre de recette.

Le décret n°2018-1345 du 28 décembre 2018 précise que « les opérateurs de compétence prennent en charge, dès lors qu'ils sont financés par les CFA, les frais annexes à la formation » à hauteur de :

- 3 €/repas
- 6 €/nuitée
- 500 € pour les frais de 1<sup>er</sup> équipement pédagogique
- 500 € (à confirmer) pour la mobilité internationale.

Ces frais doivent donc être avancés par le CFA qui est ensuite remboursé par les OPCO, sur facture/titre de recette.

## 2. Tendances budgétaires et grandes orientations du Syndicat Mixte

### 2.1 - Recettes de Fonctionnement

Code	Libellé	BP 2019 + DM	REALISE 2019	BP 2020
Chap. R 013	Atténuation de charges	44 500 €	37 822 €	40 000 €
Chap. R 042	Op d'ordre de transfert entre section	90 235 €	90 235 €	84 827 €
Chap. R 70	Produits des services	37 400 €	42 918 €	39 000 €
Chap. R 73	Impôts et taxes (taxe apprentissage)	131 550 €	107 500 €	219 797 €
Chap. R 74	Dotation subv° et participation	1 080 815 €	1 084 465 €	1 211 626 €
Chap. R 75	Autres produits de gestion courantes	25 000 €	14 002 €	20 €
Chap. R 77	Produits exceptionnels	3 000 €	3 041 €	4 730 €
		1 412 500 €	1 379 983 €	1 600 000 €

Chap. 13 : remboursement sur rémunérations du personnel et sur charges SS

- 6419 Décharges syndicales (40 000 €)

Chap. 042 : transfert entre section (fonctionnement et investissement) :

Chap. 70 :

- 7067 cantine + internat (36 000 €)
- 70688 salon de coiffure (3 000 €)

Chap. 73 : 219 797 € (Taxe d'Apprentissage)

La taxe d'apprentissage collectée en 2019 s'est élevée à **144 673.45 €**.

Nous avons un reliquat de taxe d'apprentissage au 31 décembre 2018 d'un montant de 164 623.45 €. A la fin de l'exercice 2019, le reliquat de taxe d'apprentissage au 31 décembre 2019, s'élève à 219 797.35 €.

À la suite de la réforme de l'apprentissage, notre CFA ne touchera plus de Taxe d'Apprentissage à partir de 2020.

**Chap. 74 : 1 211 626 €**

- Participations autres : 35 086 € (prépa-apprentissage)
- Agglo Montargis : 127 806 €
- Communes : 53 434 €
- Autres groupements : 4 800 €
- Autres communes : 3 500 €
- Autres organismes : 979 800 € (OPCO « financement contrat, remboursement 1<sup>er</sup> équipement – permis de conduire – cantine/internat)
- Autres attributions : 7 000 € (Région Centre-Val de Loire « Subvention pour un voyage »)
- FCTVA : 200 €

**Chap. 77 : produits exceptionnels (remboursement)**

- Supplément Familial : 4 730 €

## 2.2 - Dépenses de Fonctionnement

Code	Libellé	BP 2019 + DM	REALISE 2019	BP 2020
Chap. 11	Charges à caractère général	200 024 €	199 935 €	299 226 €
Chap. 12	Charges du personnel	998 400 €	980 723 €	1 055 000 €
Chap. 042	Op d'ordre de transfert entre section	147 476 €	147 476 €	138 574 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	63 400 €	51 850 €	104 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 200 €	0 €	3 200 €
		1 412 500 €	1 279 984 €	1 600 000 €

Les dépenses de personnel représentent le poste de dépense obligatoire le plus important du fait de la nature de l'activité du CFA, soit près de 66 % des charges de fonctionnement du CFA.

Les dotations aux amortissements commencent à diminuer en 2020. L'augmentation reprendra en 2022 en raison des investissements qui vont être nécessaires en renouvellement de matériel (chaises, tables armoires, PC...) du fait de notre intégration dans les locaux rénovés du bâtiment B en septembre 2021.

### 2.2.1 Charges à caractère général :

Les augmentations concernent surtout :

- Organisation d'un voyage pédagogique dans le cadre du dispositif régional Transeurope Apprentis (17 000 €)
- Certification (+ 3 000 €) obligatoire avant le 31/12/2021.
- Chauffage + 5000 € (Transfert du bâtiment B dans des Algeco fin août 2020)

- Prestation informatique du Giprécia + 20 000 €
- Signalétique extérieure (Montargis) + 1 000 €
- Frais d'affranchissement + 3 000 € (envoi des contrats et conventions aux entreprises et / ou aux OPCO)
- Voyages et déplacement : + 5 000 € (voyages pédagogiques à Troyes + dans un pays européen)

Augmentation avec remboursement intégral des OPCO :

- Frais de cantine et internat suite à l'augmentation des effectifs (+ 3 000 €)
- 1<sup>er</sup> équipement (+ 23 800 €)

### 2.2.2 Charges de personnel :

La masse salariale 2020 a été calculée en tenant compte des éléments suivants :

- a. De l'augmentation du taux de cotisations de retraite (CNRACL).
- b. Des changements d'indices pour certains formateurs liés à la reprise du déroulement de carrière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite au nouveau cadre d'emploi des formateurs validé lors de la réunion du Comité Syndical du 28 juin 2017.
- c. De l'augmentation de 3 points d'indice pour les 2 agents titulaires à la suite de la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)
- d. Des changements d'échelon de 3 agents titulaires
- e. Du changement de grade pour un agent titulaire
- f. Le poste de formateur d'anglais passe de 50 à 75% (+ 5 000 € à partir de septembre 2020) car :
  - L'anglais devient obligatoire pour les CAP Coiffure et Vente ; on passe donc d'une épreuve facultative orale de 20 minutes à une épreuve d'une heure et 6 minutes écrite et orale ;
  - Dédoublément des cours pour les 1<sup>ères</sup> et Terminales MVA (anglais obligatoire coefficient 2) pour passer de cours à 24 à des cours à 12.
- g. Recrutement d'un nouveau personnel à temps plein ou de 2 personnels à mi-temps en raison des nouvelles missions des CFA imposées par la loi de septembre 2018 (coût 35 000 €) :

→ Mise en œuvre de la démarche qualité en vue de la certification Qualiopi qui devra intervenir avant le 31 décembre 2020 (seuls les CFA certifiés pourront obtenir des financements des OPCO), puis suivi de la démarche qualité dans l'établissement :

- mettre en œuvre la conformité au référentiel qualité national des CFA;
- préparer la procédure de certification ;
- sensibiliser et faire évoluer les pratiques du personnel afin de les rendre conformes à la démarche qualité ;
- analyser les non-conformités et déterminer les mesures correctives.

→ Aide à la recherche d'entreprises pour les apprentis rentrant sans contrat, ayant une rupture de contrat et pour les Prépa-apprentis : Les CFA doivent accueillir, dans la limite de leur capacité, les jeunes n'ayant pas encore trouvé d'entreprise (3 mois) et ceux ayant fait une rupture de contrat (6 mois) et les aider à (re)trouver un employeur. Il faut également accompagner et suivre les prépa-apprentis dans leur recherche d'entreprise et les former aux Techniques de recherche d'emploi.

→ Les CFA doivent favoriser l'accueil d'apprentis reconnus travailleurs handicapés en nommant un référent handicap en capacité d'analyser et de définir le besoin de compensation, d'aider à monter les demandes d'aménagement d'épreuves et demandes de financement complémentaire par les OPCO.

### 2.2.3 Autres charges de gestion courante :

L'augmentation de ce chapitre (53 000€) s'explique par :

- le fait que nous avons budgété l'Adjoint Administratif en surnombre, qui est pris en charge par le Centre de Gestion depuis le 15 août 2019. Nous avons budgété son salaire + charges à savoir 150 % du montant du traitement brut versés augmentés des cotisations sociales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Dès que l'agent aura trouvé un poste, cette dépense prendra fin.

- 6574 : 20 000 € pour l'aide aux permis de conduire (charge entièrement remboursée)

### Investissement

Code	Libellé	BP 2019 + DM	REALISE 2019	BP 2020
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	90 235 €	90 235€	84 827 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	21 000 €	4 572 €	29 399 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	334 278 €	60 110 €	341 774 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 000 €	0 €	1 000€
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>446 513 €</b>	<b>154 917 €</b>	<b>457 000 €</b>
Chap. 001	Solde d'exécution	259 253 €	259 253 €	291 458 €
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	147 476 €	147 476 €	138 574 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	
Chap. 10	Dotation FCTVA	5 945 €	5 944€	10 600 €
Chap. 13	Subvention d'investissement	33 839€	33 702 €	16 368 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>446 513 €</b>	<b>446 375 €</b>	<b>457 000 €</b>

### **En dépense :**

Le tableau prévisionnel des équipements 2020 demandés à la Région Centre Val de Loire en Octobre 2019 est le suivant :

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2020			Observations
	COUT TOTAL (TTC)	Financement		
		CR (67%)	Autres	
<b>Numérique</b> => <i>Administration</i> Serveur + commutateur agrégateur + commutateur distributeur	11 210.19 €	7 511 €	3 699 €	
<b>=&gt; Section Mécanique Automobile</b> Impimante 3D	1 561.00 €	1 046 €	515 €	DEMANDE ANFA
<b>Matériels Pédagogiques</b> => <i>Section Coiffeur</i> 1 Fauteuil barbier, 1 Chauffe serviettes, 18 serviettes (1 lot)	1 092.98 €	732 €	536 €	
<b>=&gt; Section Mécanique Automobile</b> Banc injecteurs	7 071.30 €	4 738 €	2 333 €	DEMANDE ANFA
Contrôleur numérique multifonction (1 seul devis)	4 296.00 €	2 878 €	1 418 €	DEMANDE ANFA
<b>=&gt; Administration</b> Véhicule 9 places	7 890.00 €	5 286 €	2 604 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>33 121.47 €</b>	<b>22 191 €</b>	<b>10 930 €</b>	

Le comité syndical, a délibéré lors de la séance du 3 décembre 2019 et a décidé de valider le plan prévisionnel d'équipement 2020 déposé au Conseil Régional Centre-Val de Loire le 17 octobre 2019, à l'exception de l'acquisition du véhicule pour une valeur de 7 890.00 €.

La Région Centre-Val de Loire a accepté pour le plan d'équipement 2020 de nous subventionner :

- Le serveur + commutateur agrégateur + commutateur distributeur
- Le matériel « section coiffure »

Au vu de l'exposé du Rapporteur du budget,

Vu l'absence de quorum à la réunion du 11 février 2020 (20 présents)

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2020 indiquées ci-dessus.

## 2 – QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 30

Le Président,  
  
**SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU**  
**CFA EST-LOIRET**  
**ABRAHAM Baudouin**  
 35 Avenue Gaillardin  
 45200 MONTARGIS  
 Tél. : 02 38 98 05 92

